

L'UE et la Communauté est-africaine signent un Accord de partenariat économique

PANA, 18 octobre 2014 Dar-es-Salaam, Tanzanie - Les négociateurs de l'Union européenne (UE) et de la Communauté d'Afrique est-africaine ont signé jeudi un nouvel Accord de partenariat économique (APE) entre les deux régions, indique la Commission européenne dans un communiqué. L'accord offrira de la sécurité juridique pour les entreprises et ouvrira une perspective à long terme en vue d'un accès libre et illimité au marché de l'UE pour les produits en provenance du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie et du Ouganda, selon ce communiqué.

"La région de la Communauté est-africaine se distingue par son dynamisme et l'ambition de se développer comme une région intégrée. L'Accord de partenariat global que nous venons de conclure est le meilleur moyen de soutenir ses aspirations", s'est réjoui le Commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht. L'APE offre aux pays est-africains la garantie d'un accès en franchise de droits de douane et sans contingentement, indépendamment de leur niveau de progrès économique. Les règles européennes sur les préférences commerciales favorisent en effet les pays les moins avancés, mais leur accès se restreint une fois qu'ils atteignent un certain niveau de développement. En contrepartie, la Communauté est-africaine baissera également les droits de douane sur les importations européennes. L'accord doit être ratifié par les deux partenaires selon leurs procédures internes.

PANA, 17 octobre 2014 Cinq pays d'Afrique de l'Est vont signer un APE avec l'UE Bruxelles, Belgique - Cinq pays de l'Afrique de l'Est, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, ont donné leur accord pour la signature d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, a appris la PANA de source officielle à Bruxelles. Selon un communiqué de la Commission européenne transmis, vendredi, à la presse, la mise en oeuvre de l'APE marquera l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange entre l'UE et les pays de la région d'Afrique de l'Est signataires de l'accord. La mise en application se fera de manière asymétrique, car tous les produits des pays de cette région africaine entreront sans droits de douane sur le marché européen, tandis que ces pays ouvriront progressivement leurs marchés aux produits européens. Depuis que les négociations en vue de la conclusion des APE ont été entamées en 2001, seules 3 régions africaines à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est ont donné leur accord pour la conclusion de l'APE. Les négociations, note-t-on, restent en cours entre l'UE et l'Afrique Centrale pour la signature de l'APE. L'APE vise l'entrée harmonieuse des pays ACP dans le commerce mondial d'ici à 2020, terme prévu de l'Accord de Cotonou signé en 2000 pour 20 ans dans la capitale du Bénin.